Politique des consommateurs: priorités 1996-1998

1995/2285(COS) - 31/10/1995 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présenter les priorités de travail retenues pour les trois prochaines années, afin de montrer dans quel sens s'oriente la politique des consommateurs et à quelles fins seront affectées les ressources limitées dont on dispose. CONTENU : dans son nouveau plan intitulé "Priorités pour la politique des consommateurs 1996-1998", la Commission indique son intention d'élargir l'éventail de ses travaux pour améliorer la politique des consommateurs. Lors de la définition des priorités d'action, elle a ainsi décidé : - d'aborder les domaines qui présentent un intérêt immédiat pour les consommateurs, notamment les services financiers, les services d'utilité publique essentiels, les denrées alimentaires et l'éducation des consommateurs; - d'oeuvrer pour une société de l'information réellement conviviale et un comportement de consommation durable; - d'aider les pays d'Europe centrale et orientale et les pays en voie de développement à tirer avantage de la politique des consommateurs. Pour concrétiser l'Europe au quotidien dans toutes ses dimensions, une priorité fondamentale doit être octroyée à l'information et à l'éducation des consommateurs. Pour mettre en oeuvre une telle priorité, il faut y associer étroitement les représentants des consommateurs, qui constituent le point d'ancrage d'une véritable prise de conscience par la société civile d'une politique des consommateurs. La Commission renforcera donc son action de valorisation des associations de consommateurs, sur le plan national et européen.